

Vivinter : le tiers-payant à la peine

Lorsque vous payez entièrement votre médecin, pas de problème : vous êtes remboursé·e par la Sécurité sociale (SS) puis par la mutuelle. Lorsque vous ne payez rien, pas de problème non plus.

Le problème c'est lorsque votre médecin vous déduit uniquement la part SS. Vivinter ne rembourse pas, et exige une facture du médecin pour vous rembourser. Vivinter prétend ne pas savoir si vous avez payé ou pas la part mutuelle au médecin, alors que Gras Savoye le savait très bien. Or les médecins sont parfois réticents à produire une facture. Soyez vigilant·e·s et surveillez bien vos remboursements, car vous n'aurez pas d'alerte mail. Pour tout problème concernant la mutuelle, n'hésitez pas à nous alerter. □



Ordre de mission : indispensable pour être bien indemnisé·e

Si vous êtes en mission, vous devez avoir un Ordre de mission (OM). L'OM doit préciser les dates de début et fin de la mission, mais surtout les modalités d'indemnisation pour l'exercice de la mission. En gros, vos frais de transport doivent être entièrement pris en charge. De plus, si votre temps de trajet est rallongé par rapport à votre temps de trajet habituel, vous devez recevoir une indemnité supplémentaire, dite Borloo. Par accord du 22 octobre 2020, le **temps de trajet aller-retour habituel** est établi forfaitairement comme suit :

Distance domicile-site de rattachement	Île-de-France	Autres régions
<= 50 km	2h	1h30
> 50 km	3h	2h

LE GUIDE PRATIQUE
DES **frais de déplacement**

Sur cette base, on calcule le temps de dépassement du trajet aller-retour pour la mission **par rapport temps de trajet aller-retour habituel**. Les indemnités sont les suivantes, pour **chaque aller-retour** (sur une même journée ou pas) :

Dépassement	Indemnité forfaitaire
1 à 30 minutes	4 €
> 30 minutes et <= 1h	6 €
> 1h	8 €

Avec un OM, vous êtes de fait fondé·e à faire valoir vos droits. Sans OM, ce sera plus difficile et vous n'êtes pas protégé·e en cas de pépin.

Donc, si vous êtes en mission, demandez votre OM, c'est une obligation de l'employeur. S'il y a des erreurs, faites-les corriger ; ne signez pas tant qu'elles ne sont pas corrigées. □

Temps de travail : l'accord 2019-2022 arrive à son terme

Des négociations se sont ouvertes au niveau de Sopra Steria pour définir un nouvel accord, auxquelles **Solidaires Informatique** participe.

Pour nous, toute heure supplémentaire doit être payée et majorée. Nous demandons la mise en place d'un vrai suivi des heures travaillées.

Nous vous tiendrons régulièrement informé·e·s dans ces pages. □

SOLIDAIRES, UNITAIRES ET DÉMOCRATIQUES

Défendre le droit à
l'avortement partout,
tout le temps !
Solidarité avec les
états-uniennes !

Aux Etats-Unis, le droit à l'avortement a été reconnu en 1973 par l'arrêt historique de la Cour suprême dit « Roe versus Wade », contraignant les États à légaliser l'avortement.

Mais sous la présidence Trump, les attaques pour faire annuler cette décision se sont multipliées. La nomination à la Cour suprême, par ce dernier, de 3 juges hostiles à l'avortement juste avant la fin de son mandat faisait craindre le pire.

Cette crainte pourrait devenir une réalité dans les semaines qui viennent. Les anti-avortement pourraient parvenir à faire revenir la Cour suprême des États-Unis sur sa décision emblématique de 1973.

Ce droit fédéral était déjà battu en brèche par des lois locales remettant en cause le droit à l'avortement dans certains États voire en l'interdisant.

Face à ce recul dramatique des droits des femmes, dans un pays où la mortalité maternelle est l'une des plus élevées au monde (900 décès par an) et touche près de 4 fois plus les femmes noires, l'Union Syndicale Solidaires appelle à rejoindre les mobilisations de soutien aux femmes et minorités de genre américaines qui auront lieu partout sur le territoire.

Nous dénonçons la remise en cause des droits fondamentaux des femmes et la collusion entre les conservateurs, les extrêmes droites et les pouvoirs religieux, qui perpétuent la domination patriarcale.

Nous le redisons : ce projet de loi vise à contrôler le corps et les droits des femmes !

Enfin, interdire ce droit fondamental,

- C'est accentuer les inégalités de classes, entre les femmes qui peuvent payer pour se rendre dans un État autorisant l'avortement et celles qui ne le peuvent pas ;
- C'est renvoyer ces dernières à la clandestinité, et à nouveau les acculer à des avortements non médicalisés, avec leurs complications, ou encore les condamner à mort !

NOUS APPELONS À LA
SOLIDARITÉ
INTERNATIONALE !



Vos contacts à Sopra HR Software :

Julien Ciry (DS et CSE)	06.61.01.95.24	Nantes
Nadine Stéphant (DS et CSE)	06.13.06.01.52	Paris
Shakir Simrick (CSE)	07.89.50.58.51	Paris
Brigitte Gratecap (CSE)	06.81.75.05.65	Paris
Laurent Leroux (CSE)	06.86.43.93.34	Paris /Lille
Catherine Charnassé-Foucault (CSE)	01.57.00.04.10	Paris

Vos contacts à Sopra Steria I2S :

Simon Bozic (CSE)	06.66.35.72.43	Roanne
-------------------	----------------	--------

Vos contacts à Sopra Steria Group :

Raphaëlle Collin (CSE)	07.84.05.30.31	Toulouse
Alain Chazalon (CSE)	06.75.28.23.10	Lyon
Sylvie Doussaint (CSE)	06.31.41.35.83	Bordeaux
Pascale Nahmias (CSE)	02.40.85.84.84	Nantes
Arnaud Landais (CSE)	06 72 54 24 61	Nantes
Nathalie Coulet (DS et CSE)	06.88.17.27.09	Aix
Dominique Vitali-Louzai (CSE)	04.72.18.48.22	Lyon
Eric Rigaud (CSE)	06.08.68.33.87	Aix
Arnaud Deshayes (DS)	06.62.50.92.85	Nantes
Michel Guillaume (DS)	05.34.56.70.66	Toulouse
Marie-Claude Kukla (DS)	06.17.39.12.00	Toulouse
Mohammed Ghoufraoui (DS)	07.61.16.33.30	Nantes
Thierry Fétas (DS)	06.49.75.08.41	Aix
Sandrine Ceccoli (DS)	ceccoli.steria@gmail.com	Montpellier

Nous suivre :



NEWSLETTER : diff-soprasteria-subscribe@listes.solidairesinformatique.org

UNE DÉLÉGATION DE SOLIDAIRES DANS LE CONVOI DU RSISL EN UKRAINE !

L'Union syndicale Solidaires, dans le cadre du Réseau syndical international de solidarité et de luttes, a participé à une délégation syndicale en Ukraine. 3 de ses membres se sont rendu·es à Lviv, le vendredi 29 avril avec des syndicalistes du Brésil (CSP Conlutas), d'Italie (ADL Cobas), de Lituanie (G1PS), de Pologne (IP - Inicyatywa Pracownicza) et ainsi que des militant·es d'Autriche (RCIT).



Le 29 avril, environ 800 kg de dons destinés à la population de cette région ont été remis directement au président du syndicat indépendant des métallurgistes et des mineurs de la ville de Kryvyi Rih.

L'initiative, avec le soutien logistique de l'organisation Sotsyalnyi Rukh [Mouvement social], a été considérée comme un succès : produits d'urgence, médicaments, trousse de premiers secours, aliments secs, aliments pour bébés prêts à l'emploi, batteries et générateurs ont été livrés.

Cette délégation a pu avoir des échanges directs avec des syndicalistes de différents secteurs professionnels, certains depuis le front.

Un 1er mai internationaliste a été célébré à Lviv. En raison de la loi martiale en vigueur dans le pays, l'initiative a eu lieu à huis clos au Hhat Khotkevych Lviv, le palais municipal de la culture de Lviv. Plus de 50 personnes ont participé à l'évènement, débattant de la réforme du travail, de l'impact de la guerre sur les personnes et les problèmes mentaux, le stress et la dépression, la situation des femmes, ainsi que celle des travailleurs·euses.

L'union syndicale Solidaires continue à tisser et renforcer les liens avec les syndicats indépendants d'Ukraine, de Biélorussie, de Russie et avec toutes celles et ceux qui s'opposent à l'agression du pouvoir russe.

L'union syndicale Solidaires poursuit la collecte de dons afin de permettre que la solidarité internationale soit concrète à travers notamment un prochain convoi intersyndical ferroviaire français, dont la préparation avance activement. □

SOPRA HR SOFTWARE

C'EST QUOI C'EST TRUC ?

Que s'est-il passé au CSE Sopra HR Software ?

VOS ÉLUS SOPRA
HR SOFTWARE
VOUS DONNENT
RENDEZ-VOUS LE
MOIS PROCHAIN...

En savoir plus...

Notre site Web dédié Sopra HR Software :

